

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 8 (1899)
Heft: 24

Rubrik: Mitglieder-Aufnahmen = Admissions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnement:

Für die Schweiz:
3 Monate Fr. 2.—
6 Monate " 3.—
12 Monate " 5.—

Für das Ausland:
3 Monate Fr. 3.—
6 Monate " 4.50
12 Monate " 7.50

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inscreve:
7 Cts. per 1 spaltige Millimeterzeile oder deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechend Rabatt. Vereins-Mitglieder bezahlen 3 1/2 Cts. netto per Millimeterzeile oder deren Raum.

Hôtel-Revue

Organ und Eigentum des
Schweizer Hôtelier-Dreins 8. Jahrgang | 8. Année

Organe et Propriété de la
Société suisse des Hôteliers

Paraisant ** * le Samedi

Abonnements:

Pour la Suisse:
3 mois Fr. 2.—
6 mois " 3.—
12 mois " 5.—

Pour l'Etranger:
3 mois Fr. 3.—
6 mois " 4.50
12 mois " 7.50

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

7 Cts. par millimètre-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce.

Les Sociétaires payent 3 1/2 Cts. net par Millimètre-ligne ou son espace.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen.
Admissions.

Liste des maîtres

Herr E. Baud-Risold, Hotel Meiringerhof, Meiringen	55	
Herr Caspar Brog, Hotel Brünnig, Meiringen	50	
Herr H. Haubensak, Hotel Central Interlaken	70	
Herr Hans Moser, Direktor, Bad Schinznach	300	
Monsieur Ernest Pasche, Hôtel Ithicomond (Pension Fougère), Montreux	40	
Herr G. Wolf-Zumbach, Pension Oberhofen und Gasthof zum Bären, Oberhofen	25	

PRÉCAUTIONS CONTRE L'INCENDIE DANS LES HOTELS.

La *Zürcher Post* a traité dans un article auquel nous empruntons les lignes suivantes:

Certains hôtels pourraient améliorer leurs mesures de sûreté sous bien des rapports. Dans les étages supérieurs on devrait placer, à un endroit bien en vue et facilement accessible, des échelles de sauvetage déroulables. Pour les grands hôtels, il est recommandable d'établir dans l'escalier des conduites d'appel pour la fumée, pouvant se régler du rez-de-chaussée. Les tentures, rideaux et tapis, qui sont exposés en première ligne au danger par suite de l'imprudence des nombreux voyageurs qui se succèdent rapidement, devraient toujours être rendus incombustibles.

Fréquemment, les hôtels ne sont pas pourvus d'un nombre suffisant de balcons qui offrent un premier refuge et la voie du salut aux voyageurs affolés par le feu et la fumée.

Une autre mesure, mise en pratique déjà par nombreux hôteliers prudents, c'est l'installation d'armoires renfermant quelques engins d'extinction, tels qu'extincteurs, grenades à anti-feu, pompes à bras. On commet souvent la faute de ne pas s'assurer si la colonne montante sur laquelle se branche la conduite d'extinction est toujours pourvue d'eau; quand un incendie vient à éclater, il faut alors commencer par chercher la vanne pour l'ouvrir, ce qui fait perdre un temps précieux.

Parmi les particularités de construction qui contribuent beaucoup à faciliter la propagation de l'incendie dans un hôtel, il faut mentionner les ascenseurs, qui constituent, en cas de sinistre, de véritables cheminées d'appel pour le feu. La police devrait veiller à ce que des cloisons étanches fussent établies à chaque étage. Mais les ascenseurs présentent encore un autre danger. On voit souvent, dans les hôtels de touristes, des voyageurs arrivés à une heure tardive se faire transporter par l'ascenseur dans les étages supérieurs sans s'inquiéter de la situation des escaliers. Un incendie vient à éclater au milieu de la nuit, les voilà errants à l'aventure et ne sachant où fuir; dans leur terreur, ils s'élancent au milieu des flammes.

Quand les voyageurs ne se renseignent pas spontanément sur l'emplacement des escaliers, le personnel devrait avoir pour instruction de les orienter à ce sujet. Malheureusement il arrive souvent, surtout dans les petits hôtels, que ces dégagements sont insuffisants; ce reproche, de même que celui de l'insuffisance des balcons, s'adresse aux architectes qui tiennent encore trop peu de compte des dangers d'incendie. Les hôtels pouvant loger plus de 50 à 60 étrangers devraient posséder au moins deux escaliers à l'épreuve du feu.

Ces dangers ont diminué d'une manière sensible par suite de l'introduction de l'éclairage électrique; les allumettes jetées négligemment après avoir allumé le gaz constituaient une des causes d'incendie les plus fréquentes. Mais ce n'est là qu'une cause entre plusieurs, et tout hôtelier conscient de sa responsabilité sera d'accord avec ses collègues et les autorités pour chercher à obtenir le maximum de sécurité possible.

À ces lignes de la *Zürcher Post*, que nous recommandons à nos lecteurs, nous ajouterons les observations suivantes:

Tous les maîtres d'hôtel ont pu faire à maintes reprises l'expérience que nombre de voyageurs ou de malades se refusent, par crainte du feu, à habiter des chambres situées dans les étages supérieurs, ce qui n'est pas étonnant, vu les catastrophes récentes. Qu'on se figure la position des habitants des étages supérieurs d'un hôtel très fréquenté en cas d'incendie éclatant à l'improviste et de nuit; par suite du courant d'air naturel qui règne constamment dans les escaliers, les cages d'ascenseurs, etc., la fumée et sa suite les flammes se portent immédiatement sur ces points — et voilà la retraite coupée.

Si les uns vantent la bonne construction de leur bâtiment, massive au point qu'un incendie, si jamais il venait à éclater, ne pourrait y causer aucun dommage, d'autres se contentent de se fier au nombre des escaliers ou à la présence d'une conduite hydraulique allant jusqu'à l'étage supérieur. On peut répondre à cela qu'une installation de sauvetage et une conduite hydraulique se soutiennent et se complètent mutuellement, toutes deux devant entrer en fonction à l'heure du danger. On devrait considérer aussi la grande responsabilité qui incombe aux maîtres d'hôtel pour les vies humaines confiées à leur garde.

Celui qui conclut une assurance contre les accidents ou l'incendie, le fait dans l'espérance de ne jamais se trouver dans le cas d'avoir à y recourir. Il en est de même pour les installations de sauvetage: leur présence rassure le propriétaire et surtout les hôtes de la maison; et cette sécurité s'accroît encore, lorsqu'on exerce de temps en temps le personnel à leur maniement sous les yeux même des habitants de l'hôtel.

Par mesure de précaution, on a sans doute placé partout des appareils d'extinction; on a entendu parler même de toutes sortes d'appareils de sauvetage, tels que poulies et moulins à frein, etc., mais on n'éprouve à leur égard qu'une confiance limitée, parce qu'on sait que leur usage comporte de grands dangers; ils exigent en effet, pour être utiles, une connaissance exacte de leur maniement, qu'il est impossible, au moment du péril, de communiquer à tous les habitants; d'ailleurs, ils ne sauraient être utilisés que par des personnes isolées, et sont par conséquent absolument insuffisants.

Par contre, tout le monde a eu l'occasion une fois au moins dans sa vie, de voir une échelle ou même d'y monter. Cette connaissance universelle de la nature et du maniement de cet ustensile a engagé M. l'ingénieur Stickelberger à Bâle à créer une échelle de sauvetage pliable „Protector“, qui se distingue avantagéusement et essentiellement d'une échelle ordinaire par le fait que, pouvant être repliée sur elle-même, elle n'a pas l'apparence extérieure de cet engin. Elle représente dans cet état un tube à section carrée, ressemblant à une descente de gouttière très mince; elle ne peut donc en aucune façon à l'aspect extérieur du bâtiment et se remarque à peine. Lorsqu'elle est ainsi pliée, elle ne peut être utilisée du dehors par des personnes non autorisées, car on ne peut l'ouvrir que de l'intérieur du bâtiment, en tirant simplement l'un quelconque des boutons placés à chaque étage et communiquant tous avec

l'appareil de fermeture qui maintient solidement l'échelle. Dès que cet appareil est déclenché, l'échelle se déplie et prend un développement de 35—40 centimètres en largeur, la distance entre les échelons étant d'environ 25 cm. En même temps, un ou plusieurs timbres d'alarme peuvent être mis en activité prolongée pour avertir les habitants de la maison du danger qui les menace.

L'échelle, construite entièrement en fer et en acier et de toutes longueurs est extrêmement stable, nullement sujette aux oscillations propres à une échelle appliquée obliquement; elle peut donc être utilisée simultanément par plusieurs personnes à différents étages. Placée verticalement le long du bâtiment, elle est facile à atteindre du rebord d'une fenêtre ou de toute autre saillie. Cette échelle de sauvetage peut donc être maniée et employée sans instruction préalable, ce qui est encore un avantage, et non le moindre. Pour la replier, par exemple après une démonstration ou un essai, il suffit de la force d'un ou de deux hommes.

Cette échelle de sauvetage, d'une construction si ingénieuse et cependant si simple, nous paraît être une invention vraiment moderne, absolument pratique et indispensable en cas d'incendie, et nous considérons comme notre devoir de la signaler, dans l'espérance de voir les cercles intéressés à la diminution du nombre des accidents lui vouer l'attention qu'elle mérite.

Voici la liste des hôtels qui ont, à notre connaissance, adopté jusqu'à présent l'échelle de sauvetage dont nous parlons, en deux ou trois exemplaires: Rigi-First; Kurhaus Felsenegg, Zugerberg; Sonnenberg; Seelisberg; Schweizerhof, Lucerne; Breuer, Montreux; Bains d'Alvaneu; Bains de Weissenburg. Nous sommes certains que les propriétaires de ces établissements sont tout disposés à confirmer l'utilité de l'échelle de sauvetage.

><

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de la
Société des maîtres d'hôtel
de la vallée du Rhône et de Chamonix

à St-Maurice.

Cette assemblée, qui constitue toujours une charmante petite fête, a eu le plus grand succès.

Dès dimanche matin à 7 heures, des salves de mortiers et les accords de la fanfare saluaient les hôtes venus du Bas-Valais et des bords du Léman, suivis à 9 heures de ceux du Haut-Valais et de Chamonix, au total 45 participants. Tous, animés de la plus franche gaieté, accueillis encore par un ciel sans nuages et le spectacle imposant des environs resplendissants de clarté, se rendirent, à travers le jardin décoré avec goût, à l'hôtel Grisogono, local de la fête.

L'intervalle entre l'arrivée des deux trains avait été employé à une visite à l'abbaye et aux grottes qui y sont pratiquées actuellement. Monsieur le Chanoine Bourban, qui avait eu l'extrême amabilité de nous guider, a su, grâce à une clarté de son discours, faire apprécier à nos hôtes la valeur incommensurable d'antiquités religieuses. Que de souvenirs! Des travaux d'orfèvrerie du XIII^e siècle et même du X^e siècle, parmi lesquelles se trouvent des reliques absolument uniques en leur genre. Il en fut de même pour sa conférence sur les fougues, qui nous révéla la haute compétence de l'orateur dans le domaine des antiquités.

L'assemblée générale s'ouvrira à 10 heures. Parmi les sujets les plus importants à l'ordre du jour, nous citerons la réclame collective. L'assemblée décida de nommer une commission chargée de discuter et de proposer la publication de petits guides de district, dans le but de répandre dans le monde des touristes la connaissance de ce Valais si fertile en beautés naturelles et en attractions climatiques. Cette commission est composée de MM. le Dr Seiler, Zermatt; Zufferey, Sierré et Exhenry, Champéry. Un sujet non moins important fut la discussion

de la création d'une société coopérative pour l'achat des comestibles; cette proposition a été adoptée en principe, et MM. Grisogono, St-Maurice; Pasche, Lavey-les-Bains et Zufferey, Sierré ont reçu mandat d'entreprendre immédiatement l'étude de la question. Champéry fut désigné comme siège de la prochaine assemblée générale; à cette occasion, M. Exhenry exprime le vœu de voir les dames partager les discussions de cette réunion, et donne l'assurance que les collègues de Champéry ne négligent rien pour donner à cette petite fête le caractère le plus attrayant.

Le banquet, auquel prirent part comme représentants des autorités MM. le conseiller d'Etat Ducrey; le président de la ville, de Werra, et le préfet, de Bons, ainsi que M. le chanoine Bourban, eut lieu en plein air et obtint le succès le plus complet. M. Chappex, président de la société, adresse la bienvenue la plus cordiale aux assistants, tout en regrettant l'absence de nombreux représentants du Haut-Valais. M. le conseiller d'Etat Ducrey, qui lui succéda, vante en termes chaleureux l'importance de l'industrie hôtelière et le développement économique du canton, et assure la société de l'activité des autorités à l'œuvre de développement. M. le président de la ville, de Werra, parle en termes analogues. M. Bourban, dans un discours émouvant, rappelle que l'industrie des hôtels a pour le canton une importance capitale en ce sens, qu'elle permet à la jeunesse du pays, surtout aux jeunes filles, de trouver son gagne-pain sans échapper entièrement à la surveillance paternelle et sans s'exposer aux dangers des grandes villes; puis il parle en termes non moins émus de l'active coopération des femmes dans l'industrie hôtelière. Le discours profond et empoignant de l'orateur fut salué par d'interminables applaudissements.

Puis l'auteur de ces lignes apporte à l'assemblée les salutations du comité de la Société suisse des hôtelières et ses vœux pour la réussite de la fête et pour le développement toujours plus grandissant de la société des hôtelières valaisanne. Au propos de ces vœux, il fait remarquer que depuis un an, la section valaisanne de la Société suisse des hôtelières a gagné un nombre respectable de membres, de sorte que l'espérance justifiée de la voir représentée à l'Assemblée générale d'Interlaken par un nombreux contingent; il se fait, enfin, un plaisir d'informer l'assistance que dans deux ans, l'assemblée générale de la Société suisse des hôtelières aura lieu, selon toute probabilité, dans le Valais. Il se contentera sans doute à rappeler que la Société des collègues valaisans qui sont fondés jusqu'à présent. L'assemblée porte son toast aux efforts de la Société valaisanne des hôtelières et à la solidarité entre tous les représentants de l'industrie hôtelière suisse.

M. de Grisogono remercie le délégué de la Société suisse des hôtelières, qui relaient tout particulièrement les merités que cette société et surtout ses présidents successifs, se sont acquis pour le développement de l'industrie des hôtels en Suisse.

M. Alblas parle au nom de la Société des hôtelières de Martigny; il voit dans les moyens principaux de faire progresser notre profession et l'industrie qui s'y rattache dans les efforts faits pour lui assurer une représentation parmi les autorités. Il termine en buvant aux bons rapports entre les Sociétés du Valais et de Montreux.

Cependant le moment du dépar est arrivé; le terme fixé par le programme a été dépassé d'une heure déjà, il faut donc renoncer à visiter la Grotte aux Fées, car nous devons encore nous rendre aux Bains de Lavey. Musique en tête, on se dirige à travers la ville vers l'hôtel des Alpes, où l'aimable hôtelière, Mme. Bouchet, nous offre le coup de l'été; puis on part en break pour Lavey-les-Bains. Après un court trajet, on procéde à la visite des sources, qui constituent une promenade très intéressante et d'une situation magnifique; puis, dans la nouvelle salle à manger du restaurant, dédiée à la décoration témoigne d'un goût exquis, on se réunit autour d'une collection plantureuse, assaillie de productions remarquables d'un orchestre à cordes. De nouveau, les toasts se succèdent, adressés en première ligne au directeur de l'établissement, M. Pasche et à ses enfants qui le secondent de la manière la plus active, et à la coopération desquels, de même qu'à l'énergie et à la persévérance de M. Pasche, l'établissement doit sa prospérité actuelle.

A 7 heures, on retourne à St-Maurice. L'heure qui reste se passe, dans le jardin de l'hôtel Grisogono, en conversation, pendant laquelle les charmantes demoiselles, Jeanne et Hermine de Grisogono, continuent, comme elles l'ont fait durant toute la journée, à faire les honneurs de la maison avec la plus grande amabilité. A 8 1/2 heures le train emmène les derniers invités dans une direction, à 9 heures, le repas prend fin dans une direction opposée. Comme à l'arrivée, la musique et les salves de mortiers leur envoyent un dernier salut.

Que les organisateurs de la fête, MM. de Grisogono et Pasche, qui n'ont rien négligé de ce qui